

Loi nationale sur l'habitation

M. Basford: On a tout fait.

M. Broadbent: J'y viendrai. Il est intéressant de lire le catalogue des programmes que le ministre nous a présenté. En réalité, c'est le meilleur exemple disponible d'un catalogue des secteurs négligés au Canada depuis quelque 25 ou 30 ans. Je vais vous les répéter. Tout d'abord, nous avons eu le programme d'amélioration des quartiers. Il nous a dit ce qui n'avait pas été fait dans ce domaine ces temps derniers. Puis, il a passé au programme de prêts pour faciliter l'acquisition d'une maison. Il est ensuite passé à faire remarquer que les personnes à revenus moyens ou bas ne pouvaient se permettre d'acheter une maison et n'ont pu le faire au Canada depuis des décennies. Ainsi, dit-il, enfin il faut faire quelque chose. Il est ensuite passé au remembrement foncier et aux programmes de restauration des logements. Il a parlé, avec beaucoup d'émotion, des besoins des personnes âgées au Canada. Bien que j'aie oublié, en chemin, quelques autres programmes, il a finalement terminé son discours en parlant de l'importance des garanties de logement.

• (2140)

A mon avis il s'agit là tout simplement d'un catalogue des secteurs négligés. Cela illustre très bien qu'en ce qui concerne les besoins humains fondamentaux de logement qui sont importants pour la nation canadienne ou toute autre nation, le système de marché sur lequel le gouvernement actuel et son prédécesseur conservateur se sont appuyés n'a abouti à rien. Ce système de marché, dans lequel nous acceptons les présumées forces de libre concurrence et d'attribution des ressources en capital, n'a rien donné au Canada en matière de logements. Il est temps que nous le dépassions et que nous reconnaissons catégoriquement que cela ne marche pas. Nous devons commencer à tourner nos regards—et j'y viendrai plus tard lorsque nous discuterons le bill sur les moyens financiers—vers nos institutions financières pour nous assurer que nous obtiendrons l'argent dont nous avons besoin pour le logement au Canada.

J'ai écouté le ministre exposer ces programmes. D'une part, il est question de pénurie, mais dans la phrase suivante, on signale ce que le gouvernement a accompli. Le ministre parle constamment des mises en chantier effectuées depuis deux ans sous l'égide du gouvernement libéral. On pourrait croire que la situation n'est pas si mauvaise et que ce projet de loi comblera les lacunes du régime, mais permettez-moi de vous rappeler certains faits fondamentaux révélés dans le récent rapport Dennis supprimé par le gouvernement actuel, mais qui a finalement été publié l'automne dernier.

En 1972, au Canada, il existait 750,000 logements qui présentent des dangers, qui ne donnent aucune satisfaction et qui sont insalubres. D'après une estimation modérée, cela signifie, je crois, qu'environ 3 millions de Canadiens vivent dans des habitations de cette catégorie. Ce rapport, je le répète, ne parle pas de la situation dans les années 30 mais de celle qui existait en 1972. Ce rapport révèle aussi que l'installation de chauffage et la plomberie dans 500,000 logements avaient besoin de réparations quelconques et que les locaux eux-mêmes avaient besoin d'améliorations importantes. Cela signifie que plus d'un million de Canadiens vivent dans ces conditions misérables.

Examinons la répartition des fonds aux termes de la loi nationale sur l'habitation établie à l'origine pour fournir au Canadien moyen l'argent nécessaire pour atteindre ce que le député de Calgary-Nord estime être un objectif

[M. Broadbent.]

louable, c'est-à-dire devenir propriétaire d'une maison. Quelle est la situation? Nous constatons que la plupart des fonds prévus aux termes de la loi nationale sur l'habitation sont allés à des Canadiens nantis. Les chiffres des deux dernières années indiquent que le revenu moyen d'une famille canadienne était aux environs de \$2,000 inférieur au revenu d'une famille moyenne bénéficiaire d'un prêt en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Autrement dit, le revenu du salarié moyen, qui paie le gros des impôts, sert à financer les logements des Canadiens à revenu élevé. Considérant ce fait et ceux qui je viens d'exposer, nous avons pour l'année 1972 un tableau dont les Canadiens ne peuvent s'enorgueillir.

M. Basford: Le député m'autorise-t-il à poser une question?

M. Broadbent: Si le ministre ne s'y oppose pas, je répondrai volontiers à sa question à la fin de mon exposé, en suivant l'exemple qu'il a donné. Ce que je veux faire ressortir, c'est que nos capitaux, ou les revenus dont nous disposons restent principalement aux mains de banquiers et de compagnies d'assurance, et est canalisé vers ceux qui ont des revenus relativement élevés pour financer leurs logements. Il faut modifier le système actuel de financement de logements, sous peine de ne pas accomplir ce qui doit être fait. Nous ne pourrions pas assurer des logements aux Canadiens qui vivent dans des conditions qui ne sont ni sûres, ni convenables, ni même hygiéniques.

Le bill à l'étude représente la première modification importante apportée à la loi sur l'habitation depuis 1964, année où des modifications ont doté la SCHL du pouvoir de prêter aux provinces pour la construction de logements subventionnés, ce qui, à l'époque, était un progrès important. Or, nous n'avons eu depuis, en ce qui concerne le fond de la loi sur l'habitation que des remaniements mineurs, par exemple l'autorisation de faire des prêts aux provinces et aux municipalités aux fins de groupements de terrain. Ce que le gouvernement actuel nous propose est nettement insuffisant. Il faut des capitaux à des niveaux plus satisfaisants.

Depuis 1964, nous avons vu des dispositions supplémentaires tendant à aider les institutions prêteuses privées, notamment la libération des taux d'intérêt sur les emprunts consentis aux termes de la loi nationale sur l'habitation, et des modifications à cette dernière autorisant les banques à charte à financer les hypothèques consenties aux termes de la loi. Nous avons permis à ces entreprises privées de profiter de l'assiette au beurre de la SCHL. On en a la preuve dans l'augmentation des bénéfices des banques et des sociétés de fiducie. Il en est résulté les taux hypothécaires les plus élevés dans l'histoire du Canada. Cela prouve l'efficacité de tous ces changements. Je songe aussi à ceux de l'article 15 de la loi qui permettent aux promoteurs de construire de la camelote, et j'emploie le mot à bon escient. Ce sont des modifications dont nous ne pouvons nous enorgueillir.

Avant de passer aux dispositions du bill à l'étude, j'aimerais dire un mot de la description qu'en a fait le ministre qui a déclaré qu'il est une initiative très importante pour pallier les problèmes du logement. A vrai dire, j'en doute fort, et je vais vous dire pourquoi. Le bill actuel n'est qu'un faible geste qui aidera seulement quelques Canadiens à assumer le fardeau du coût croissant du logement. Il ne traite pas du problème fondamental de la hausse des coûts du logement et ne réduira pas les taux d'intérêt, pas plus qu'il ne mettra un frein à la montée en flèche des prix des terrains. Il ne promet pas l'appui